

# LES DÉCISIONS DU CONSEIL

## — EN BREF —

Lors de la séance du Conseil des commissaires du 20 juin 2017, tenue au centre administratif de la Commission scolaire, le Conseil des commissaires a :

Décerné une mention de félicitations à madame Annick Prince et aux élèves et personnel impliqués dans la mise en place du concours *Un trophée pour et par les femmes !*, ainsi que dans la conception et dans la production du trophée « Chapeau les filles ! » 2017.

Félicité mesdames Valérie Martel et Isabelle Vézina, ainsi que leurs élèves de 6<sup>e</sup> année de l'école Assomption pour le grand succès de leur projet OSEntreprendre.

Décerné une mention de félicitations à madame Louise Deschênes et ses élèves du groupe 601 de l'école Assomption dans le cadre du projet *Prodigieux jardin*.

Félicité madame Nicole Beaudoin, AVSEC, pour son grand dévouement auprès des jeunes, ainsi qu'à madame Élise Charbonneau pour son implication dans la mise sur pied du Spectacle des Étoiles de Sainte-Famille.

Remercié le comité organisateur du Gala des commissaires 2017 composé de mesdames Manon Beaudry-Roberge, Paule-Andrée Bouvier, Isabelle Charest et Josée Malo.

Adopté les critères relatifs au CCSEHDAA quant au nombre de représentants du groupe de parents prévu pour la formation du CCSEHDAA (fixé à 20), le fait que le parent désigné lors de la formation du CCSEHDAA doit être parent d'un élève ayant un Plan d'Intervention Actif (PIA), que le parent du CCSEHDAA élu commissaire doit être un parent d'un élève reconnu au MÉES par un code de difficulté.

Entériné les conclusions du comité d'appréciation du rendement du directeur général et a réitéré publiquement sa confiance envers monsieur Eric Racine et son équipe.

Adopté le *Règlement permettant la participation à distance des commissaires* (RF-05).

Fixé le taux de la taxe scolaire à 0.25699\$, en plus d'adopter le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette et de le transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Accepté une parcelle de terrain de la Ville de Farnham offerte à la commission scolaire du Val-des-Cerfs. Cette parcelle est d'une superficie de 1 060,5 m<sup>2</sup> sur le numéro de lot 6 109 327.